



# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet de développement de l'activité  
vernissage (rubriques 2450)

Établissement de Liancourt (60)

Résumé Non Technique- Version 2

Dossier 19 10 0057

réalisé par



Auddicé environnement  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
**03 27 97 36 39**



# Dossier DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet de développement de l'activité vernissage (rubriques 2450)

Établissement de Liancourt (60)

## Résumé Non Technique- Version 2

CGT Alkor Draka

Version	Date	Description
Résumé Non Technique - Version 1	19-04-2021	Version initiale
Résumé Non Technique- Version 2	28/10/2021	Version intégrant les réponses aux remarques DREAL—ARS – SDIS

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Géraldine Crosetti – chef de projet – Auddicé environnement	Aout 2021	
Rédaction	Sylvain Lecigne – chef de projet – Auddicé environnement	Nov. 2021	
Validation	Olivier HILMARCHER - Directeur général - CGT ALKOR DRAKA	Nov. 2021	-



[www.auddice.com](http://www.auddice.com)

Agence Hauts-de-France  
(siège social)  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est  
Espace Sainte-Croix  
6 place Sainte-Croix  
51000 Châlons-en-Champagne  
03 26 64 05 01

Agence Val-de-Loire  
Rue des Petites Granges  
49400 Saumur  
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie  
Évreux  
PA Le Long Buisson  
380 rue Clément Ader  
27930 Le Vieil-Évreux  
02 32 32 53 28

Agence Sud  
Rue des Cartouses  
84390 Sault  
04 90 64 04 65

## TABLE DES MATIERES

Objet de la demande .....	5
Situation du projet .....	5
<b>CHAPITRE 1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>7</b>
1.1 Milieu naturel - Biodiversité .....	8
1.2 Paysage et patrimoine culturel .....	8
1.3 Eau, sol et sous-sol .....	9
1.4 Air et Climat .....	13
1.5 Effets dus aux émissions lumineuses .....	15
1.6 Vibrations .....	15
1.7 Transport .....	15
1.8 Bruit .....	16
1.9 Production et gestion des déchets .....	17
1.10 Energie .....	17
1.11 L'étude santé (effets sur la population environnante) .....	18
1.12 Synthèse des mesures prises ou prévues en matière de protection de l'environnement	20
1.13 Remise en état .....	20
<b>CHAPITRE 2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER .....</b>	<b>21</b>
2.1 Identification des dangers et analyse des risques associés .....	23
2.2 Réduction des potentiels de dangers et mesures de maîtrise des risques existantes .....	24
2.3 Etude détaillée de réduction des risques .....	26
2.4 Tableau des dépenses et investissements pour la prévention des risques accidentels .....	27
2.5 Conclusion .....	28

## LISTE DES CARTES

<b>Carte 1.</b>	Localisation du site .....	6
<b>Carte 2.</b>	Localisation des captages d'Alimentation en Eau Potable .....	11
<b>Carte 3.</b>	Réseau hydrographique et zones humides .....	12
<b>Carte 4.</b>	Localisation des rejets à l'atmosphère .....	14



## Objet de la demande

---

CGT Alkor Draka relève du régime de l'enregistrement au titre des installations pour la protection de l'environnement ; il reste actuellement encadré par l'arrêté préfectoral n°430/88 du 31 juillet 1990 et par plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires (cf. § 1.2.1).

Dans le cadre du développement de ses activités et pour répondre à une demande forte et pressante du marché, il est nécessaire de renforcer l'activité d'impression par héliogravure (rubriques 2450 et 3670).

Le projet de l'entreprise a pour but de permettre :

- L'extension du périmètre de l'établissement
- L'augmentation de la capacité d'impression – vernissage\* (bâtiment B dit « INKA ») ; la ligne étant équipée d'installations de traitement des rejets atmosphériques des ateliers d'impression (épurateur) des émissions atmosphériques
- L'augmentation de la capacité d'entreposage de bobines plastique.

\*L'augmentation de la capacité d'impression – vernissage du site a pour conséquence de faire basculer le site sous le statut de l'autorisation.

## Situation du projet

---

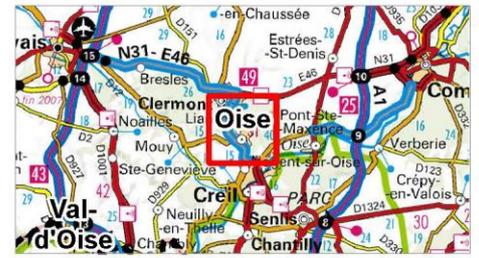
Le site CGT ALKOR DRAKA est implanté en zone urbaine, sur la commune de Liancourt, dans le département de l'Oise (60).

L'environnement proche du site est constitué par :

- Au nord et à l'Est : la rue Pasteur et des habitations
- Au Sud-Est : la ruelle Monhomme puis des habitations
- Au Sud : un foyer d'accueil pour travailleurs étrangers
- À l'Ouest : la rue Louis Aragon (RD 62) puis des activités artisanale (Garage Lejeune, atelier de carrosserie automobile) et industrielle (Cuisine départementale), ainsi qu'une habitation
- Au Nord-Ouest : des jardins et zone de cultures puis des habitations

*Carte 1 - Localisation du site - p6*

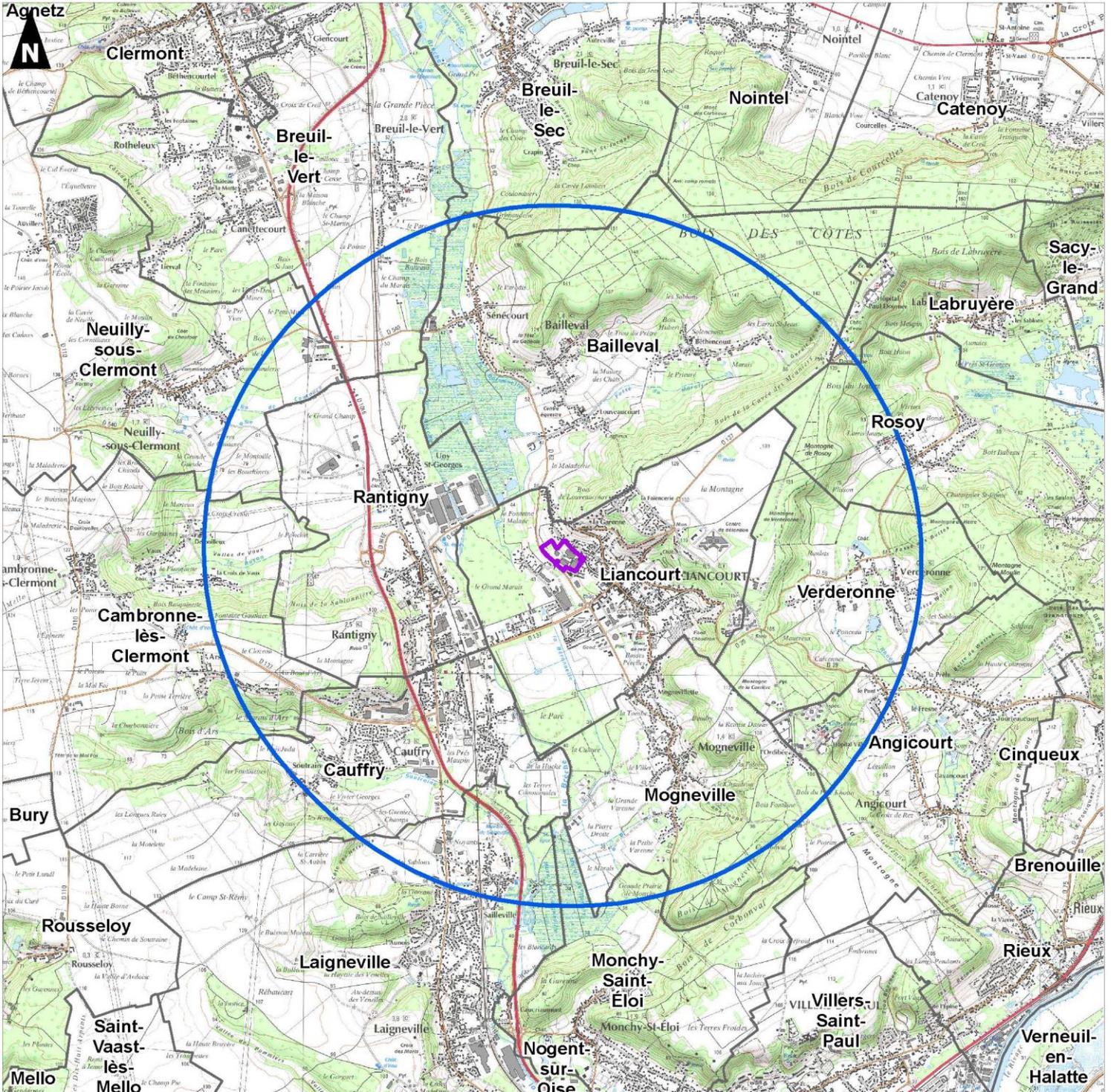
Localisation du site et du rayon d'affichage



Secteurs d'étude

Limites administratives

-  Limite du site CGT Alkor Draka
-  Limite départementale
-  Rayon d'affichage (3 km)
-  Limite communale



# CHAPITRE 1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le recensement des impacts sur l'environnement associées aux activités exercées et projetées et les mesures prises par la société pour les réduire sont les suivants.

## 1.1 Milieu naturel - Biodiversité

---

### • Contexte écologique

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est directement concernée par le projet.

Cependant, une zone naturelle d'intérêt reconnu est située à proximité immédiate. Il s'agit du Bois des Côtes, Montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut, localisé à environ 240 m de la zone étudiée

Aucun élément mis en évidence dans la carte des continuités écologiques (corridor écologique), ni aucune zone à dominante humide, n'est concerné par la zone d'étude.

La faune observée sur le site durant la prospection générale est commune pour les Hauts-de-France.

Seule la peupleraie du site d'étude présente un certain intérêt faunistique puisqu'elle accueille un couple nicheur de Faucon crécerelle

### • Description des incidences notables et mesures prises ou prévues

**Le site de la société se trouve en milieu urbain.** Il est artificialisé et constitué exclusivement de **surfaces bâties ou imperméabilisées** ; il ne comporte par conséquent aucun habitat naturel susceptible de constituer un enjeu. Le projet ne prévoit aucune modification de la répartition ou de l'affectation des surfaces actuelles.

**Les habitats du site d'étude sont semi-naturels** et très courants en bordure de zones urbanisées et industrielles. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt particulier que ce soit au niveau régional ou national.

**Le site d'étude ne présente aucun enjeu par rapport aux zones naturelles d'intérêt reconnu.** Il n'est pas non plus susceptible d'avoir une incidence quelconque sur les sites du réseau Natura 2000 du territoire. Le site d'étude ne présente donc aucun enjeu par rapport aux corridors écologiques

Aucune incidence sur les zones naturelles d'intérêt reconnu n'ayant été identifiée, **aucune mesure** d'évitement, réduction ou compensation **n'est à prévoir.**

De même, aucune incidence significative sur la flore et les habitats n'ayant été identifiée, aucune mesure d'évitement, réduction ou compensation n'est à prévoir.

Les seuls enjeux identifiés sur le site d'étude concernent la plantation de peupliers qui est identifié comme un habitat privilégié pour l'avifaune notamment pour le Faucon crécerelle qui y niche. Il est donc préconisé durant les travaux de préserver cette plantation de peupliers tant que l'espèce s'y reproduit.

## 1.2 Paysage et patrimoine culturel

---

### • Contexte paysager

Aucun monument historique ne possède de périmètre de protection interférant avec le site d'étude. Le monument protégé le plus proche est le château de Rochefoucauld classé partiellement au niveau des

anciennes dépendances, communs, pavillon du jardinier et laiterie monument historique de la ville de Liancourt.

- **Description des incidences notables et mesures prises ou prévues**

Le site d'étude **n'est pas concerné par un enjeu paysager particulier.**

Le projet INKA ne génère pas d'incidences notables sur le paysage.

Concernant les 2 bâtiments démontables pour l'entreposage de bobines plastiques, la volumétrie et les matériaux utilisés sont en cohérence avec les matériaux utilisés dans l'ensemble bâti existant et plus largement dans le cadre industriel. Ainsi réalisé, le projet s'inscrit en continuité avec les éléments bâtis attenants et son environnement.

Le projet de l'entreprise s'inscrit sans impact notable dans le paysage, le patrimoine et le tourisme local. **Aucune incidence n'étant attendue** d'un point de vue paysager, aucune mesure particulière que celles présentées **n'est à prévoir.**

## 1.3 Eau, sol et sous-sol

- **Élément de contexte**

- Géologie et ressource souterraine

Le projet est en relation avec la masse d'eau « Craie Picarde ». La nappe de la craie est donc présente dans le secteur d'étude.

Au droit du site, la vulnérabilité à la pollution de l'aquifère supérieur est en majorité faible ; néanmoins, une petite partie du site apparaît comme se trouvant en vulnérabilité forte. La profondeur de la nappe est très variable car elle dépend de la morphologie de la topographie.

Le sens d'écoulement de la nappe des alluvions et sables du Cuisien est globalement dirigé du Nord-Est vers le Sud-Ouest, en direction des cours d'eau la Béronelle et la Brèche et est vulnérable à une infiltration de polluants issus du site et à une migration des polluants potentiellement présents en amont hydraulique du site.

La nappe des sables de Bracheux (et donc la nappe de la craie du Sénonien, Turonien et Cénomaniens située dans les formations sous-jacentes) n'est pas vulnérable à une potentielle pollution issue du site du fait de sa profondeur (environ 21m) et de la présence des argiles sus-jacentes.

Il n'y a pas de captage d'alimentation en eau potable (AEP) à proximité du site d'étude. **Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection de captages.**

### Carte 2 - Localisation des captages d'Alimentation en Eau Potable - p11

- Ressource superficielle

Les cours d'eau les plus proches du site d'étude sont la Béronelle et la Brèche, localisé pour ce dernier à environ 300m à l'Ouest du site. Il n'y a pas de rejet direct dans ces cours d'eau.

### Carte 3 - Réseau hydrographique et zones humides - p12

- Besoins en eaux et nature des rejets :

La société CGT Alkor Draka est alimentée en eau à partir du réseau public. L'eau de ville est utilisée pour les besoins suivants :

- Le refroidissement du process
- Les dispositifs de sécurité comme le sprinklage, les RIA
- L'entretien et nettoyage des sols
- Les usages sanitaires.

Il existe 3 types de rejets d'effluents sur le site : les eaux industrielles, les eaux pluviales et les eaux sanitaires. Le réseau sur le site est de type séparatif.

- **Description des incidences notables et mesures prises et prévues**

Le projet ne prévoit pas d'utilisation d'eaux dans le process, les usages de l'eau sont inchangés. Pour protéger le réseau d'eau potable, il sera installé des disconnecteurs d'ici fin 2021

Les eaux pluviales (hormis les eaux de toitures) sont susceptibles d'être polluées par des hydrocarbures (essentiellement dû au trafic des camions).

Les eaux pluviales de ruissellement et de toiture sont acheminées vers le réseau d'assainissement communal. Des dispositifs de pré-traitement seront installés avant rejet au réseau communal.

Les eaux pluviales de la parcelle du projet seront tamponnées au sein d'un bassin unique ayant une double fonction de tamponnement des eaux pluviales / confinement des eaux d'extinction d'un incendie, qui sera créé.

Localisation des captages AEP



Secteurs d'étude

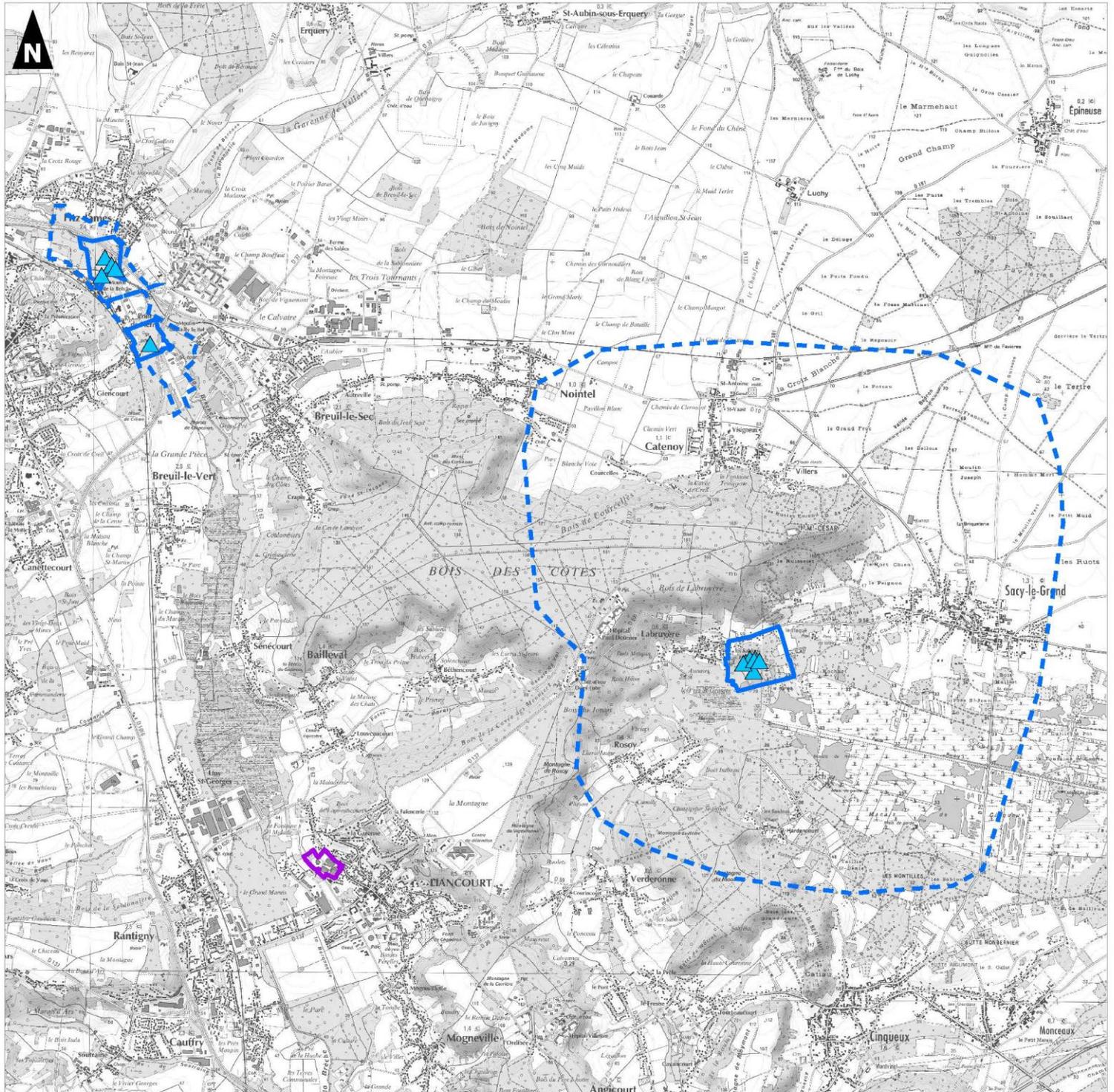
Limite du site CGT Alkor Draka

Captages et périmètres de protection

Captage

Rapproché

Eloigné



Réseau hydrographique et zones humides



Secteurs d'étude

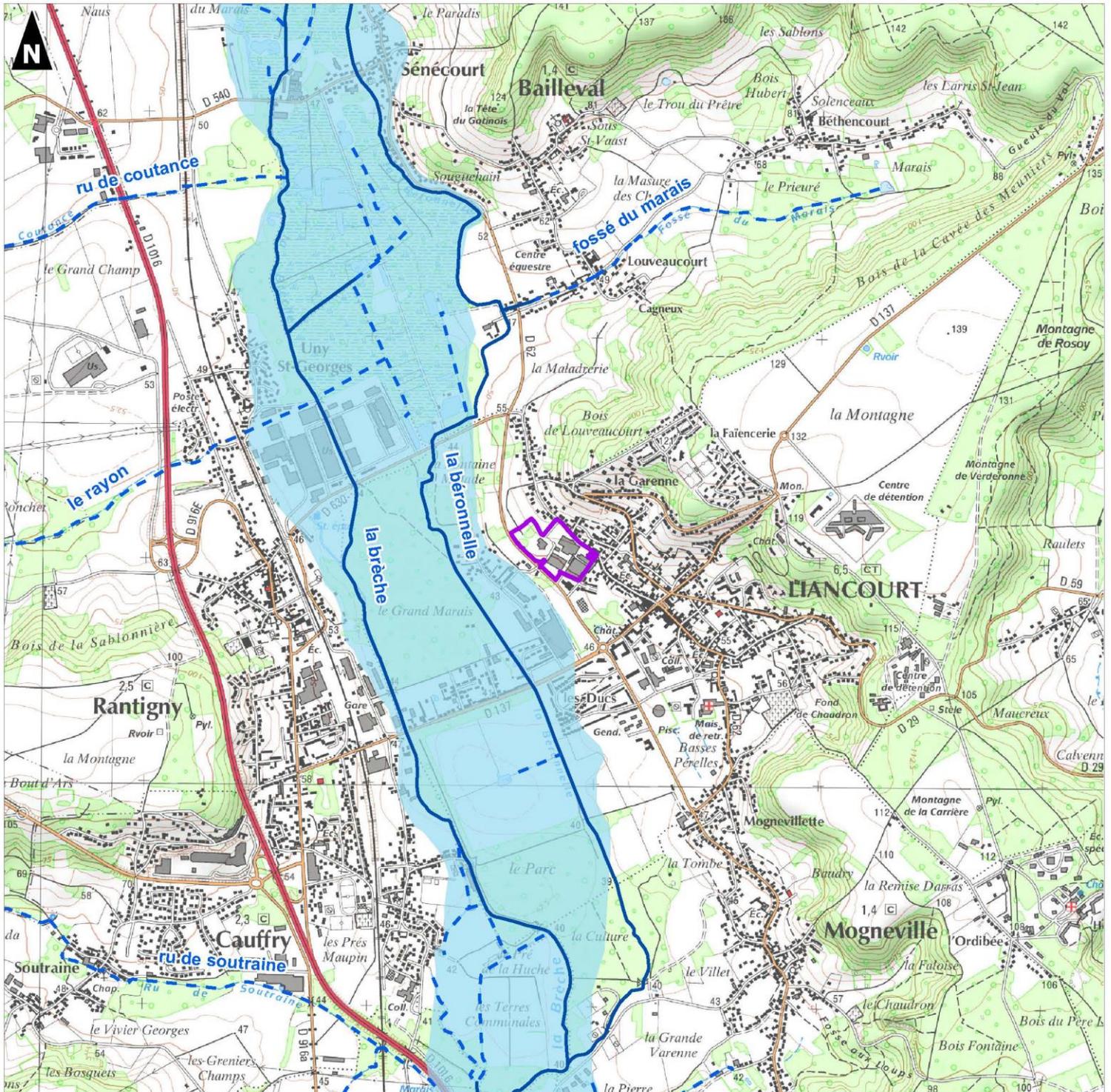
Limite du site CGT Alkor Draka

Hydrographie et zones humides

Cours d'eau intermittent

Cours d'eau permanent

Zones humides



## 1.4 Air et Climat

---

### • Élément de contexte

Les **vents dominants** proviennent majoritairement d'un large secteur **Sud-Ouest et du Nord-Nord Est**.

Les valeurs relevées sont celles obtenues à la station de Creil, située à environ 13 km au sud du site. Elle se situe en secteur périurbain.

La nature des émissions atmosphériques en provenance du site et les installations associées sont les suivantes :

- Les gaz de combustion de la chaufferie gaz
- Les gaz de combustion des deux installations de traitement des rejets atmosphériques des ateliers d'impression (épurateur) associés à la ligne d'impression INKA
- Le rejet d'ambiance d'air de l'atelier INKA associé à la centrale de traitement de l'air(CTA)
- Les rejets atmosphériques de l'atelier ROSA
- Les vapeurs de la chauffe plastique (hotte d'ambiance) des ateliers BRIEM et Calandres
- Les vapeurs des tours de refroidissement (TAR)
- Les gaz de combustion des véhicules de transport et des engins de manutention (butane)

La Carte 4 localise les sources de rejets atmosphériques du site.

### *Carte 4 - Localisation des rejets à l'atmosphère - p14*

### • Description des incidences notables et mesures prises et prévues

Les résultats de mesure des rejets de l'atelier d'impression ROSA respectent les valeurs réglementaires applicables, hormis pour 2 rejets. Un plan d'actions est en cours.

Les résultats de mesure des rejets de l'atelier INKA respectent les valeurs réglementaires applicables

Les résultats de mesure des rejets de l'atelier CALANDRES ne montrent pas de valeurs anormalement élevées.

Activité vernissage (rubrique 2450)

**Localisation des rejets à l'atmosphère**

**Secteurs d'étude**

 Limite du site CGT Alkor Draka

**Sources**

 Source canalisée

 Source diffuse

N° sources canalisées	Nom
1	INKA 1 (RTO)
2	INKA 2 (Tourelle)
3	INKA 3 (RTO)
4	ROSA 1 (Imprimeuse)
5	ROSA 2 (Ambiance)
6	ROSA 3 (local magasin)
7	Calandre n° 7
8	Calandre n° 8
9	Briem
10	Sodiet (chaufferie)
N° source diffuse	Atelier ROSA au sein du bât. BRIEM
11	Bât. A - Angle 1
11	Bât. A - Angle 2
11	Bât. A - Angle 3
11	Bât. A - Angle 4



## 1.5 Effets dus aux émissions lumineuses

---

CGT Alkor Draka ne met pas en œuvre d'installations lumineuses particulières à l'exception d'éclairage extérieur type projecteurs. Progressivement, ces éclairages sont remplacés par la technologie LED. Cela permet d'assurer la sécurité du personnel, sur les allées et parking. Pour rappel, le site fonctionne également la nuit et une partie du week-end. En période de fermeture, l'éclairage est conservé à titre préventif (si levée de doute ou alerte) et également pour des aspects de sûreté/vidéosurveillance.

## 1.6 Vibrations

---

Les équipements mis en œuvre sur le site ne sont pas susceptibles d'être à l'origine de fortes vibrations.

Les faibles vibrations éventuellement associées au trafic de poids lourds (réception – expédition) ne sont pas susceptibles de constituer une nuisance pour le voisinage.

**Aucun impact n'étant recensé, aucune mesure particulière n'est à prévoir.**

## 1.7 Transport

---

### • Estimation du trafic engendré par l'activité

Actuellement le trafic généré par l'activité de CGT Alkor Draka se décompose comme suit :

- Trafic moyen : 14 camions/j
- Trafic maxi : 16 camions/j
- Trafic moyen : 150 VL/j (réparti sur la journée, heures de pointes : 05h00, 08h00, 12h, 13h, 16h30, 21h00)

### • Description des incidences notables et mesures prises et prévues

Le projet entrainera une légère augmentation du nombre de camions :

- Trafic moyen : 16 camion/j
- Trafic maxi : 18 camion/j
- Trafic moyen : 170 VL/j

Le projet va engendrer une augmentation du trafic de poids lourds d'au plus 1 à 2 véhicules par jour en fonction des axes routiers. Cela représentera donc une augmentation de l'ordre de 0.05% à 0.1% du trafic global sur la D630 (secteur de Rantigny) et une augmentation prévisionnelle de l'ordre de 0.1% du trafic de PL sur l'axe principal (D1016, secteur de Cauffry) (soit environ 0.006% du trafic global sur ce même axe).

L'augmentation de trafic en lien avec le projet restera donc marginale.

**L'impact résiduel étant marginal, aucune mesure particulière n'est à prévoir.**

## 1.8 Bruit

---

### • **Éléments de contexte**

Le recensement et la caractérisation des sources de bruit de l'entreprise sont les suivants :

- Ventilation des installations de traitement des rejets atmosphériques des ateliers d'impression (épurateur)
- Tours de refroidissement (TAR)
- Extracteurs ROSA
- Machinerie Calandres et BRIEM
- Scie mandrins
- Circulation des véhicules (PL, VL, chariots, etc.)
- Atelier maintenance (extracteurs, tours, meuleuses, etc.)
- Surpresseurs
- Dépoussiéreurs associés aux unités de Préparation et Coloration
- Poste détente gaz
- Déchargement des camions
- Dépoussiéreur
- Systèmes de ventilation / extraction
- Chaufferies
- Dépotage des camions

Les principales sources de bruit extérieures à l'entreprise sont les suivantes :

- Circulation rue PASTEUR et avenue Louis ARAGON
- Activité de la ville

Afin de déterminer l'impact sonore de l'installation sur son environnement et d'évaluer le niveau sonore résiduel attaché aux activités voisines, une étude acoustique a été réalisée sur le site du 27 février au 2 mars 2020, en périodes diurne et nocturne tenant compte de l'activité de l'entreprise. Elle a été complétée par d'autres mesures en juillet 2020 et par une modélisation destinée à dimensionner des dispositifs d'atténuation.

- **Description des incidences notables et mesures prises et prévues**

Quelle que soit la période considérée, les niveaux sonores obtenus en limite de propriété restent inférieurs à la valeur réglementaire.

Toutefois, hormis pour le point 4 de nuit, toutes les valeurs d'émergence (différence de niveau sonore entre l'établissement en fonctionnement et à l'arrêt) dépassent les valeurs réglementaires. Sur la base des conclusions de l'étude d'impact sonore, une modélisation a été réalisée dans le but de dimensionner des dispositifs d'atténuation sonore.

Le rapport d'étude d'impact sonore dans l'environnement et les propositions d'insonorisation ont permis à la CGT ALKOR DRAKA de déterminer **un plan d'actions de réduction des niveaux sonores s'étalant jusque 2025. L'ensemble des mesures mises en place devrait permettre de réduire les émergences sonores réglementaires. Des mesures acoustiques intermédiaires viendront valider leur efficacité.**

## 1.9 Production et gestion des déchets

---

- **Éléments de contexte**

La liste des déchets du site a été mise à jour en intégrant les déchets générés par le développement de l'activité d'impression – vernissage.

Celle-ci n'impacte que peu les flux actuels de déchets. Le projet représente une augmentation annuelle d'environ 23 tonnes de déchets dangereux (ex : solvant, vernis, emballages, chiffons souillés, etc.) et de moins de 6 tonnes de déchets non dangereux (ex : papier/carton, ferraille, bois, plastique, etc).

**La quantité annuelle des déchets générée par l'activité et par la mise en œuvre du projet de l'entreprise reste relativement limitée.**

**L'analyse de la gestion de ces déchets montre que cette thématique est déjà bien prise en compte par la société CGT ALKOR DRAKA.**

- **Description des incidences notables et mesures prises et prévues**

Un plan de mise en conformité (qui prévoit notamment la réfection d'une aire d'entreposage de déchets et l'acquisition de rétentions supplémentaires) est en cours et va se poursuivre en 2021.

**Aucune autre mesure que celles déjà mises en œuvre ou planifiées n'est à prévoir.**

## 1.10 Energie

---

- **Éléments de contexte**

Les énergies utilisées sur le site sont :

- L'électricité
  - Pour le fonctionnement des machines

- Pour l'éclairage des bâtiments et des machines
- Le gaz
  - Pour l'alimentation de la chaufferie
  - Pour le chauffage de bâtiments
  - Pour la phase de démarrage de l'épurateur
- L'air comprimé pour le fonctionnement des machines.

D'une manière générale, l'utilisation des différents types d'énergies est optimisée afin d'éviter le gaspillage.

- **Description des incidences notables et mesures prises et prévues**

Les **principales mesures** prises dans ce sens sont les suivantes :

- **Exploitation et maintenance de la chaufferie confiée à un prestataire spécialisé**
- **Régulation du chauffage** électrique au niveau des bureaux
- **Rappel des bonnes pratiques** (éclairage des bureaux et des locaux, coupure des moteurs ...)
- **Contrôle des dérives** des consommations des différentes sources d'énergies (ratio consommation / niveau de production)

## 1.11 L'étude santé (effets sur la population environnante)

---

- **Éléments de contexte**

Contexte local : le site de la société CGT Alkor Draka se situe dans une zone urbaine.

**Deux établissements ICPE sont recensés à proximité du secteur d'étude**, dont un centre de recherche et un fournisseur de matériaux de construction.

Les établissements dits « sensibles » ont fait l'objet d'un recensement dans le secteur d'étude au regard de leur proximité avec le site. Les éventuels établissements sensibles les plus proches situés sous les vents dominants et secondaires (respectivement secteurs au Nord-Est et Sud-Sud-Ouest) ont également été recensés.

**L'établissement le plus proche (écoles maternelle et élémentaire A. Camus) se trouve à environ 100m à l'Est – Sud Est du site sur la commune de Liancourt.**

**Un établissement se trouve sous les vents dominants (école maternelle J. de La Fontaine), à environ 1,2 km au Nord-Est.**

**Les premières habitations sont situées à proximité immédiate du site côté Est et côté Nord.**

Nous pouvons rappeler que les vents dominants proviennent du sud-ouest ; des vents secondaires proviennent du Nord-Nord Est.

Le secteur d'étude ne semble pas être sous l'influence ou concerné par une pollution industrielle (industries présentes dans le secteur d'étude relativement éloignées) ou liée à un trafic dense.

- **Identification des dangers induits par l'exploitant et mesures prises**

**À propos de la consommation ou manipulations de produits/déchets liés à l'activité :** D'une manière générale, les produits, susceptibles d'être à l'origine d'une pollution sont stockés sur rétention sur des aires étanches.

L'impact sanitaire du site peut être considéré comme faible vis-à-vis des produits entreposés et manipulés au sein de l'établissement.

**En matière d'effluent aqueux :** L'imperméabilisation de toutes les surfaces susceptibles de contenir des polluants et la récupération de ces eaux ainsi que des eaux pluviales de toiture, permet de considérer l'impact sanitaire du site comme nul pour le domaine de l'eau.

**En matière d'émission d'effluents gazeux ou particuliers :** L'étude d'impact a mis en évidence plusieurs rejets à l'air liés aux activités de la société et en particulier à l'activité d'impression.

En phase de fonctionnement normal, l'impact sanitaire vis-à-vis des émissions atmosphériques a été étudié. Il en résulte que pour l'évaluation du risque par voie de contamination par inhalation, dans des conditions normales de fonctionnement et tenant compte des hypothèses et des données de départ prises pour réaliser le calcul, **les niveaux de risque pour la santé sur la population exposée peuvent être jugés acceptables**

**Le fonctionnement des installations génère des déchets :** les déchets qui sont générés par l'activité du site sont décrits au paragraphe « Production et gestion des déchets » de l'étude d'impact.

L'impact sanitaire du site peut être considéré comme nul vis-à-vis des déchets produits et gérés sur le site.

**Le fonctionnement de l'installation présente quelques sources de bruit :** les niveaux de bruit qui sont susceptibles d'être atteints ne peuvent pas être considérés comme sources d'effets sur la santé pour les populations environnantes ; un plan d'actions afin de réduire les émergences sonores réglementaires a été défini.

- **Conclusions**

Au regard de la nature de l'activité actuelle de la société et de la nature du projet présenté par CGT Alkor Draka, du contexte local et de l'analyse présentée dans les paragraphes précédents, les risques sanitaires liés au fonctionnement de l'installation peuvent être écartés.

## 1.12 Synthèse des mesures prises ou prévues en matière de protection de l'environnement

Thème	Nature de la mesures	Montant estimé (k€ HT)	Échéance de réalisation
Eau / Sol / Sous-sol	Mise en conformité des locaux et aires de stockages ou de manipulation de produits dangereux (étanchéité ; capacité de rétention) (cf. plan d'actions, annexe 12 du rapport d'audit joint en annexe 2)	69,4	Oct. 2020 à déc. 2021
Eau / Sol / Sous-sol	Création d'un dispositif de confinement des eaux susceptibles d'être polluées (bassin) (cf. plan d'actions, annexe 12 du rapport d'audit joint en annexe 2)	180	2023
Eau / Sol / Sous-sol	Mise en conformité du bâtiment N MP liquides (capacité de rétention) (cf. plan d'actions, annexe 12 du rapport d'audit joint en annexe 2)	27,5	Déc. 2021
Eau / Sol / Sous-sol	Installation de 2 disconnecteurs	20	Déc. 2021
Eau / Sol / Sous-sol	Installation de 3 séparateurs hydrocarbures	Chiffrage en cours	2022 / 2023
Air	Dispositif de traitement des rejets solvantés de l'unité d'impression - vernissage INKA par oxydation thermique régénérative (RTO)	RTO 1 : 400 RTO 2 : 656	RTO 1 : 09-2018 RTO 2 : 2023
Air	Mise en conformité du rejet atmosphérique de l'atelier d'impression ROSA (raccordement au 2 <sup>ème</sup> RTO)	230	2023
Energie	Dispositif de récupération secondaire d'énergie couplé à l'installation d'oxydation thermique des COV	80 <sup>1</sup>	Non défini à ce jour <sup>1</sup>
Bruit	Réduction des sources de bruit selon le plan d'action défini au § <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> - p <b>Erreur ! Signet non défini.</b> - <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>	14 200 26	2022 2023 2024
TOTAL		<b>1 920 k€</b>	-

## 1.13 Remise en état

Selon le code de l'environnement, l'étude d'impact doit indiquer les conditions de remise en état du site après exploitation.

Les mesures envisagées par la société dans le cadre de la remise en état du site après exploitation, sont celles décrites aux articles R. 512-39-1 à R. 512-39-6 du Code de l'Environnement.

## **CHAPITRE 2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER**



## 2.1 Identification des dangers et analyse des risques associés

La situation géographique de la société permet de confirmer que les principaux risques naturels (foudre, sismicité ...) recensés ne peuvent pas générer de danger particulier.

On distinguera deux types de potentiels de dangers :

- **Les dangers aux causes internes** : ce sont les risques que peut présenter le site, liés à la qualité de celui-ci, aux produits qu'il contient, à son exploitation ;
- **Les dangers aux causes externes** : ce sont les risques qu'encourt le site du fait de son environnement soit naturel, soit humain.

### • Risques d'origine interne

- Dangers liés aux produits
  - Risque d'incendie de produits combustibles
  - Risques liés aux produits dangereux
  - Risque de déversement accidentel
  - Risque microbiologique accidentel
- Dangers liés aux installations et équipements
  - Calandrage
  - Laminage
  - Recyclage / broyeur
  - Ligne d'impression Inka
  - Installation de traitement des rejets atmosphériques des ateliers d'impression (épurateur)
  - Ligne d'impression ROSA
  - Equipements sous pression
  - Installations électriques
  - Engins et véhicules
  - Perte d'utilité

### • Risques d'origine externe

- Dangers liés à l'environnement naturel
- Risques liés aux transports de matières dangereuses
- Malveillance

Parmi toutes ces installations susceptibles de présenter un danger, aucune situation de danger ne ressort comme étant inacceptable.

## 2.2 Réduction des potentiels de dangers et mesures de maîtrise des risques existantes

Le dossier présente le travail de réduction des potentiels de dangers à la source entrepris par CGT Alkor Draka ainsi que les mesures de maîtrise des risques déjà mises en œuvre par l'entreprise. On notera en particulier :

- L'activité de l'entreprise est en augmentation, cependant l'entreprise a optimisé ses capacités de stockage afin de ne pas augmenter considérablement le stock de ses produits dangereux présents sur le site.
- Les bâtiments démontables de 450 m<sup>2</sup> et 1000 m<sup>2</sup> ont été implantés de sorte que l'ensemble des flux thermiques (incendie) ne sortent pas des limites de propriété et n'entraînent pas d'effets dominos sur des installations se trouvant sur le site.

Les mesures d'ordre organisationnel mais également opérationnel déjà mises en œuvre ou prévues par CGT Alkor Draka permettent de justifier de la bonne maîtrise de ces risques. Pour rappel :

- Maîtrise des situations d'urgence dans la gestion des incidents
  - La maîtrise des situations d'urgence dans la gestion des incidents déjà produits sur le site montre que la société CGT ALKOR DRAKA sait réagir efficacement et rapidement en cas de besoin.
  - CGT Alkor Draka ne signale aucun incident ou accident qui aurait été à l'origine d'une pollution des eaux ou du sol en lien avec un déversement ou une fuite, ni même un départ de feu sur les stockages actuels.
  - Mesures déjà mises en œuvre et qui seront étendues au projet :
    - Mode opératoire de conduite d'installation,
    - Formations du personnel
    - Moyens à utiliser en cas d'incendie
    - Procédure d'arrêt d'urgence de l'installation
  - Mesures prévues
    - Réalisation d'un bassin d'une capacité de 2 096 m<sup>3</sup> permettant le confinement des eaux d'extinction d'un incendie sur l'emprise du site actuel
- Gestion des atmosphères explosives
  - Le site dispose de plusieurs études du risque explosion (ATEX) réalisées en 2006 (site), 2014 (atelier Rosa), 2020 (atelier INKA).
  - Mesures déjà mises en œuvre et qui seront étendues au projet :
    - Détecteur mesurant la concentration de gaz inflammable
    - Ventilation

- Mesures prévues
  - Durant la phase de production, les fûts utilisés sont disposés sur une zone sous rétention avec ventilation
  - Cette zone est sous un caisson qui est équipé d'une extinction automatique à mousse.
  - En fin de production, l'ensemble des encriers et récipients mobiles sont vidés et nettoyés.
  - Les fûts d'en cours de production sont remis en stockage dans les armoires sous rétention à l'extérieur de l'INKA dans la zone de stockage dédiée.
- Les mesures de lutte contre l'incendie
  - Le personnel est formé aux moyens de première intervention installés (formation du personnel par tiers chaque année). Le nombre final d'extincteurs et leur type sont déterminés en conformité avec les guides des assurances. Ces équipements sont vérifiés annuellement par une société certifiée
  - Les bâtiments A (BRIEM, ROSA), C-D-E-F-G (CALANDRES), H-I (FINITION – ADMIN) sont équipés d'une protection automatique incendie à eau (sprinklage). Les installations sont contrôlées semestriellement
  - L'ensemble des bâtiments est équipé de détection incendie
  - Mesures déjà mises en œuvre et qui seront étendues au projet :
    - Formation du personnel
    - Extincteurs
    - Détection incendie
  - Mesures prévues
    - Amélioration concernant l'accessibilité du site pour les véhicules d'intervention des sapeurs-pompiers en cas d'incendie
    - Trois citernes souples respectivement de 120, 180 et 480 m3 positionnés pour couvrir l'ensemble des risques à défendre
    - Ajout de 2 poteaux incendie
    - Remise en service du poteau incendie n°5

## Synthèse

**L'ensemble des mesures de maîtrise des risques mises en œuvre ou prévues permettent de garantir la bonne prise en compte des dangers inhérents à l'ensemble des activités du site**

## 2.3 Etude détaillée de réduction des risques

---

L'objectif est de déterminer les effets sur l'homme et sur les structures.

L'analyse préliminaire des risques a déterminé les **phénomènes dangereux** dont les effets seront susceptibles de **sortir des limites du site** directement ou indirectement par effet domino sur d'autres installations dangereuses du site. Il s'agit de :

- Scénario 1 : Incendie du stockage de bobines plastiques – Barnum 450m<sup>2</sup>.
- Scénario 2 : Incendie du stockage de bobines plastiques et évaluation de la toxicité des fumées de l'incendie – Barnum 1000m<sup>2</sup>
- Scénario 3 : Incendie des stocks d'encre, solvants et vernis – Quai INKA.
- Scénario 4 : Incendie du stockage de chutes plastiques (unité recyclage) – Bât. N.
- Scénario 5 : Incendie du stockage de matières premières (bois, carton, plastiques) et évaluation de la toxicité des fumées de l'incendie – Bât. O.
- Scénario 6 : Incendie du stockage de bobines plastiques zone magasin– RDC Bât C, D, E, F, G calandres

**Ces phénomènes dangereux ont fait l'objet d'une étude détaillée des risques. Les autres scénarios sont considérés comme ayant une gravité modérée.**

## 2.4 Tableau des dépenses et investissements pour la prévention des risques accidentels

Thème	Nature de la mesures	Montant estimé (k€ HT)	Échéance de réalisation
Gestion des déversement accidentels / Gestion des eaux d'extinction incendie / Prévention des pollution	Mise en conformité des locaux et aires de stockages ou de manipulation de produits dangereux (étanchéité ; capacité de rétention) (cf. plan d'actions, annexe 12 du rapport d'audit joint en annexe 2)	69,4	Oct. 2020 à déc. 2021
	Création d'un dispositif de confinement des eaux susceptibles d'être polluées (bassin) (cf. plan d'actions, annexe 12 du rapport d'audit joint en annexe 2)	180	2023
	Mise en conformité du bâtiment N MP liquides (capacité de rétention) (cf. plan d'actions, annexe 12 du rapport d'audit joint en annexe 2)	27,5	Déc. 2020
Défense incendie	Renforcement de la DECI selon calcul D9 (cf. § 3.5.4.10 et chiffrage détaillé en annexe 9-3-3)	91,25	Juin 2022
Accessibilité au site	Amélioration de l'accessibilité pour les services de secours (cf. § 3.5.4.10 chiffrage détaillé en annexe 9-3-3)	23	Juin 2022
<b>TOTAL</b>		<b>392 k€</b>	-

## 2.5 Conclusion

---

Une **analyse préliminaire des risques** a été réalisée, basée d'une part :

- Sur l'**accidentologie** permettant d'identifier les accidents les plus courants
- Sur l'**identification des dangers** du projet (cf. §3.5.2.2 et § 3.5.2.3 du dossier)
- Sur une **identification des scénarios** d'accidents. Pour chaque scénario d'accident, l'étude a procédé à une analyse systématique des mesures de maîtrise des risques.

Il ressort de cette analyse, les **phénomènes dangereux** suivants qui ont fait l'objet d'une **étude détaillée des risques** :

- Scénario 1 : Incendie du stockage de bobines plastiques – Barnum 450m<sup>2</sup>.
- Scénario 2 : Incendie du stockage de bobines plastiques et évaluation de la toxicité des fumées de l'incendie – Barnum 1000m<sup>2</sup>
- Scénario 3 : Incendie des stocks d'encre, solvants et vernis – Quai INKA.
- Scénario 4 : Incendie du stockage de chutes plastiques (unité recyclage) – Bât. N.
- Scénario 5 : Incendie du stockage de matières premières (bois, carton, plastiques) et évaluation de la toxicité des fumées de l'incendie – Bât. O.
- Scénario 6 : Incendie du stockage de matières premières plastiques – RDC Bât C, D, E, F, G zone magasin

Les calculs et modélisations concluent :

- **Aucun des scénarios modélisés n'est susceptible de générer des effets thermiques de type SELs (8 kW/m<sup>2</sup>) en dehors des limites de site ni des effets dominos sur des équipements internes ou externes à proximité du site.**
- **Les effets thermiques de type SEL (5 kW/m<sup>2</sup>) restent confinés à l'intérieur du site quel que soit le stockage considéré.**
- **Les effets thermiques de type SEI (3 kW/m<sup>2</sup>) restent confinés à l'intérieur du site à l'exception du scénario 4 (stockage de chutes plastique – unité recyclage bât. N). Toutefois, l'évaluation selon la matrice de criticité permet de conclure en l'acceptabilité du risque (cf. § 3.6.4 et annexe 9-5-2).**
- Concernant les **modélisations de dispersion de fumées toxiques**, à hauteur d'homme, quelles que soient les conditions météorologiques, **les seuils des effets létaux et irréversibles équivalents des fumées ne sont pas atteints pour l'ensemble des scénarios. Il n'y a donc pas de risque toxique.**
- **Par conséquent, aucune autre mesure que celles déjà prises ou prévues présentées au paragraphe 3.5.4 et rappelées en annexes 9-4-1 et 9-4-2 n'apparaît nécessaire.**

**L'exploitant a mis en œuvre des mesures adaptées pour maîtriser les différents risques. Le projet permet d'atteindre un niveau de risque aussi bas que possible.**